

# Menaces sur l'intégrité du corps humain en Mauritanie

Le Forum des Organisations Nationales des Droits de l'Homme (FONADH) a organisé dimanche 26 juin 2005 une conférence de presse au siège des ONG. Présidé par l'ambassadeur Ely Ould Allaf, la conférence a été animée par Me Brahim Ould Ebetty, Me Fatimata M'Baye et Boubacar Ould Messaoud en présence de Messaoud Ould Boulkheir, président de l'APP, un porteur d'avocats et les familles des détenus islamistes et putschistes.

La journée mondiale contre la torture a été célébrée le 26 juin 2005 en Mauritanie par les ONG des droits de l'homme affiliés à la FONADH. Ce fut le lieu d'un plaidoyer contre toutes les formes de tortures, physiques ou morales. A l'occasion chacun des intervenants traitera du sujet du jour, non sans rappeler des cas de maltraitance en Mauritanie.



Dans un communiqué distribué à la presse, le FONADH «dénonce le regain exceptionnel des sévices sur les prisonniers d'opinion et de droit commun, parfois mortels et devenus systématique sur l'ensemble du territoire mauritanien. Il s'agit d'une situation préoccupante qu'aggrave la multiplication des cas, l'impunité totale des tortionnaires et l'obstination des autorités à couvrir les aspects suspects, par le mensonge et la banalisation».

Selon les termes du communiqué, «la non ratification par la Mauritanie de la Convention internationale contre la torture et son abstention au Protocole Optionnel sont, une caution à l'usage de la torture, cette pratique qui constitue une perpétuelle atteinte à la dignité humaine, en conséquence un crime prémédité».

L'organisation relève plusieurs cas de sévices subis par des Mauritaniens à l'intérieur des commissariats. Ainsi, depuis septembre 2003, ils ont recensé plus de 4 morts, suite à une

bavure policière :

1- Amadou Mamadou Kane, 16 ans à Ryad; le parquet conclut à un homicide involontaire mais retire le dossier du rôle des audiences;

2- Oumar Diallo, 25 ans au commissariat de Kaédi; l'autopsie demandée par la famille est refusée par le parquet et le dossier classé sans suite.

3- Cheikh Bocoum, 21 ans au commissariat de Tervragh-Zeina, dont le corps a été découvert à la plage de Nouakchott ligoté; le parquet joint son dossier à un autre crapuleux et l'y dissous;

4- Daouda Sow, 21 ans et marin, tué à bout portant par un policier de la brigade mobile du Commissariat d'Arafat le jour de la fête de Aid El Kébir; le juge d'instruction conclut un non lieu

5- Mamadou Saliou Diallo, guinéen, 58 ans et père de plusieurs enfants, le 21 juin 2005, au Commissariat de Dar-Naim; le 24, la

police avec un cynisme écoeurant déclarer par la voix de son porte-parole que le défunt s'est suicidé en jetant sa tête contre un mur du commissariat, quelques heures après son arrestation, dans le cadre d'un recouvrement de taxe communal.

À côté de ces victimes négro-africaines, déjà objets de déportations et de purges sanglantes entre 1989 et 1991, le tableau de chasse de la police s'est enrichie de deux dames.

- Khadijetou Mint Mohamed, arrêtée

en avril 2003 pour délit d'opinion, avortera après avoir été battue dans le commissariat n°2 et conduite au dispensaire de Sebkhah;

- Zeinebou Mint Youssouf, une femme enceinte, qui a perdu la vie, selon certaines sources de presse, suite à des coups et blessures infligées par la police, parce qu'elle portait le «hijab».

Ainsi, selon le FONADH, la torture devient systématique lors d'une interprétation, d'un garde à vue et parfois sans acte administratif de la police.

«Durant le procès des putschistes en 2004 et 2005, les militaires et civils exposèrent durant les audiences, une liste de sévices qui leur furent infligés et plus récemment, deux victimes de la purge islamiste, Mohamed Mahfoudh Ould Idoumou et Mohamed Ould Sidya Ould Jdoud ont informé leurs avocats des supplices subis au commis-

sariat d'El Mina. Lors d'une conférence de presse organisée le 21 juin dernier, leurs avocats ont réclamé une commission d'enquête.

Ainsi, les quatorze organisations formant le FONADH attirent l'attention de l'opinion publique nationale et internationale ainsi que des bailleurs de fonds de la bonne gouvernance sur «la dégradation des libertés fondamentales en Mauritanie, surtout le non respect du droit à la vie et de l'intégrité corporelle». Ils déclarent qu'en l'état où les autorités judiciaires ne lèvent pas l'immunité de fait du personnel de la police, celle-ci continuera à constituer sur le sol mauritanien, la principale menace à la tranquillité des gens. Enfin, ils encouragent les autorités politiques à ratifier la Convention internationale contre la Torture et son protocole optionnel.

A.O.B

## Une victime témoin

En marge de la conférence de presse, Mme Khadijetou Mint Mohamed, victime de torture le 11 mai 2005, a apporté un bouleversant témoignage. «J'ai reçu la visite d'agents de police qui m'ont demandé de les suivre au Commissariat de Dar-Naim. J'étais seule avec mes enfants en bas âge. Je leur ai dit que je les suivrai dès que je trouverai quelqu'un à qui confier mes enfants. Ils ont refusé et m'ont obligé à monter dans leur véhicule. J'ai été obligé d'enfermer mes enfants et j'ai jeté les clés dans la rue. Les voisins ont ouvert pour amener les enfants. Arrivée au Commissariat, j'ai compris qu'ils voulaient me punir à la place de mon mari, un imam recherché par la police. Pendant 9 heures de temps, j'ai été bastonnée par l'ensemble des policiers du Commissariat. Un certain Cheikh Ould Selman s'était particulièrement acharné contre moi. Je lui ait que j'étais en état de grossesse et il m'a répondu qu'il s'en foutait et il m'a giflée. C'est alors que le commissaire est venu et a commencé par me poser des questions sur mon mari et l'endroit où il se trouve. Ce que j'ignorais totalement. J'ai avorté par la suite et j'ai porté plainte auprès du Procureur de la République qui, pour toute consolation me dit : «je vais les torturer comme ils l'ont fait avec toi, mais en ton absence».